

Une couronne de roi pour un prince breton du XIII^e siècle

En 1213, un coup de force du roi de France installe une dynastie capétienne en Bretagne. Alors que l'héritière du comté était promise à Henri d'Avaugour, Philippe Auguste fait écarter le fils du comte de Penthièvre et marie Alix à Pierre Mauclerc, son prétendant, fils du comte de Dreux. L'événement est source d'interrogation car l'arrivée d'un prince étranger n'est pas unique dans l'histoire du duché et pose le problème de l'assimilation des nouveaux-venus. Comment ces derniers vont-ils se faire accepter par les Bretons et en même temps se comporter face à leur puissant tuteur parisien ?

Si le premier problème n'a fait l'objet d'aucune exégèse, l'accent a en revanche été souvent mis sur la tutelle politique du roi de France. Au cours du XIII^e siècle, elle s'est notamment traduite par la scène de l'hommage, par l'octroi de la pairie en 1297 et, de manière indirecte, par la diffusion de l'art et des modes de l'Ile-de-France en Bretagne. Les quelques tensions entre Pierre Mauclerc et le monarque parisien sont commentées comme autant de péripéties, relevant de l'histoire événementielle. Il manque une vision d'ensemble de la politique ducale qui s'étende au-delà du règne de Pierre de Dreux, jusqu'à la fin du siècle, et mette en lumière la stratégie du pouvoir breton face au pouvoir parisien.

Cette nouvelle approche de politique intérieure et extérieure peut être conduite à la lumière des enseignements d'un tombeau nantais particulièrement remarquable. Ce monument funéraire, élevé en l'honneur de Robert de Bretagne, fils du duc Jean 1^{er} et de Blanche de Champagne, mort en 1259 à l'âge de huit ans, était placé dans l'église du couvent des Cordeliers. L'œuvre a disparu mais est bien connue, grâce à une description (1) de Dubuisson-Aubenay, en 1636, et à un dessin de

(1) DUBUISSON-AUBENAY, *Itinéraire de Bretagne en 1636*, Nantes, Société des bibliophiles bretons, 1898, II, p. 73-74.

Gaignières (2). La transcription de l'épithaphe par ce dernier s'avère très incomplète :

« Dans le milieu du chœur, écrit l'auteur de l'*Itinéraire de Bretagne*, au-dessus de la grande sépulture de Guillaume de Rieux, il y en a une plus petite, de pierre dure, élevée de deux piés sur terre, longue de cinq et large viron de deux, portant au dessus une autre plus courte et plus étroite, de bois, élevée encor prez d'un pié, couverte d'une lame de cuivre émaillée à fleurs, et creuse comme une bière, portant une statue d'enfant gisant, vestu d'une chemise dorée et ayant une calote ou béguin en teste ; icelle sépulture faite comme un sarcueil ou bière portant au dessus ladite statue, le tout émaillé de diverses couleurs, et tout autour est escrit en lettre noire d'émail :

*Quid sunt forma, genus? Moritur locuples et egenus.
Proh dolor! Heu! Juvenes mors rapit atque senes.
Rotbertus, gratus puer, inclytus et praematurus,
Dives, honoratus, ortu claroque beatus,
Forma dotatus, hic subjacet intumulatus,
Patre Joanne satus Britonum duce, matreque natus
Blancha discreta, duce-regis sanguine creta,
Qui Robertus, rex illustris Navarreorum
Fortis et invictus, Theobaldi nomine dictus,
Et Campaniae quondam simul atque Blesensis
Claruit et dominus, pariterque comes palatinus.*

Puis tout autour de l'oreiller, aussy de cuivre émaillé à fleurs, sur lequel sa teste repose, il y a escrit aussy en émail noir :

Qui obiit IIII idus febroarii, anno Domini MCCLIX.

Les religieux disent luy avoir veu autrefois sur la teste une couronne qui a esté arrachée de là et ostée, aussy bien qu'un petit chien de bronze qu'il avait à ses piés.

Tout à l'entour, sur le bord ou limbe de la lame de cuivre, sont les armes de Dreux et de Dreux-Bretagne : échiqueté d'or et d'azur, au franc canton d'ermine ; item de Navarre, item de Champagne. Et ces mesmes armes sont aussy en plaques séparées, attachées contre le corps de bois de ladite bière ou sarcueil posé et porté, comme dit est, sur le tombeau de pierre.

C'estoit la façon de faire sépultures ainsy en ce temps ; et celle de la duchesse Blanche, mère de cest enfan, est comme cela, à une statue de cuivre gisante, accompagnée d'écussons de cuivre plaqués contre la sépulture, dans l'église Nostre Dame de la Joye laiz Ennebont.

(2) Bib. nat., Est., fonds Gaignières, Pe 11c, f° 74.

1 pied.



Nantes. Tombeau de Robert de Bretagne, † 1259
(Bibl. nat., Est., fonds Gaignières, Pe 11 c, f^o 74)

Ce Robert est sans doute celui qu'Argentré (V, 25), en la liste des enfants du duc Jean 1^{er} et de Blanche de Champagne ou de Navarre, dit estre né l'an 1250, mais ne dit point quand il mourut ni où il est enterré ».

Le tombeau de Robert de Bretagne nous éclaire sur le processus d'accession du pouvoir breton à une forme de souveraineté nouvelle, déclenchant du même coup les « foudres » du roi de France. La combativité manifestée à cette occasion rend également compte de la volonté des premiers ducs de la maison de Dreux de réussir leur intégration bretonne, au risque d'oublier leurs origines et leur identité capétiennes.

I - Une stratégie d'accession à la dignité royale

Un enfant couronné

Ce tombeau d'enfant apparaît comme le support des ambitions bretonnes au XIII^e siècle. Il résume à lui seul la stratégie de renforcement du pouvoir breton, menée depuis Pierre Mauclerc.

L'œuvre est insigne et diffère des autres monuments funéraires commandés antérieurement pour les frères et la sœur du défunt et installés à Saint-Gildas-de-Rhuys. Alors que les quatre plates-tombes morbihannaises sont d'une simplicité et d'une sobriété remarquables, l'œuvre de Nantes frappe par ses riches matériaux, son décor luxueux et son épitaphe proluxe. Ainsi la famille ducale a fait brusquement appel aux tombiers limousins, les plus réputés de l'époque, pour mettre en relief ce qu'il y avait d'exceptionnel dans la personnalité du défunt. Sa qualité royale découle de l'épitaphe et de la couronne fleuronnée qu'il porte.

Adéquation entre la couronne et la politique de Pierre Mauclerc

La présence de cet insigne de dignité trouve sa justification dans la stratégie du grand-père de Robert, Pierre Mauclerc, apte à être roi en raison de son ascendance capétienne et désireux de se trouver un royaume pour lui-même ou pour ses héritiers. Cette « quête du Graal » a pu conduire dans un premier temps le duc de Bretagne à Jérusalem — le royaume par excellence, terrestre et mythique (3) —, et pourrait donc constituer un des buts inavoués de sa participation à la croisade. Pierre Mauclerc projette d'abord de se marier avec Alix, reine de Chypre et fille de la reine de Jérusalem, mais se heurte à l'opposition du pape

(3) R. RIDER, « Vie et survie de quelques familles illustres du royaume de Jérusalem », *Le Moyen Age*, LXXX, 1973, n° 2, p. 251-267.

Grégoire IX (4). En 1237, cependant, sa fille Yolande réussit à épouser Hugues XI de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême et descendant des rois de Jérusalem.

Le mariage champenois et l'héritage de la Navarre

Une autre famille, avec qui des liens de parenté pouvaient être établis avec profit, était celle des comtes de Champagne qui convoitaient, eux aussi, des couronnes royales et fournissaient donc le modèle d'une stratégie. Celles de Bourgogne et d'Angleterre leur avaient échappé de peu en 1032 et 1135 ; mais en 1192, Henri II devenait roi de Jérusalem et, surtout, en 1234, Thibault IV montait sur le trône de Navarre (5).

Le Chansonnier était depuis longtemps l'allié de Pierre Mauclerc, face au roi de France. Des liens de parenté devaient renforcer un jour ou l'autre une amitié étroite : un premier projet de mariage entre Thibault IV et Yolande, la fille du duc, fut mis au point en 1232 mais échoua en raison du célèbre diktat de Blanche de Castille : « *Sire Thibaud de Champagne, j'ai appris que vous avez décidé avec le comte de Bretagne de prendre sa fille en mariage. Je vous demande de ne rien en faire, si vous ne voulez pas perdre tout ce que vous avez au royaume de France, car vous savez que le comte de Bretagne m'a fait plus de mal qu'aucun homme qui vive* » (6).

L'entrevue du Valsecret tourna court mais ne put que renforcer la détermination des Bretons et des Champenois de poursuivre dans la voie d'un rapprochement. En 1236, l'union des deux familles se réalisa enfin par le mariage de la fille aînée de Thibault IV, Blanche de Champagne, avec Jean 1^{er}, le fils aîné de Pierre Mauclerc. Le contrat, écrit Jacques Levron (7), était « nettement favorable au duc de Bretagne... Thibault faisait en effet de Jean le Roux son successeur au royaume de Navarre », au détriment des héritiers du sexe masculin qu'il pouvait avoir par la suite. La Navarre « ne pourrait faire retour aux héritiers de Thibaut qu'au cas seulement où Blanche mourrait sans descendants, ou si ceux-ci ne vivaient pas. La future duchesse de Bretagne, si son mari disparaissait avant elle, devait être ramenée à Château-Thierry dans les quarante jours qui sui-

(4) H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Histoire des ducs et comtes de Champagne*, Paris, A. Durand, 1863, IV, p. 224-225.

(5) M. BUR, « L'image de la parenté chez les comtes de Champagne », *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 38^e année, n° 5, sept-oct. 1983, p. 1026.

(6) C. TAITTINGER, *Thibault le Chansonnier, comte de Champagne*, Paris, Perrin, 1987, p. 196. Nous sommes particulièrement reconnaissant à l'auteur pour sa longue lettre, riche de suggestions.

(7) J. LEVRON, *Pierre Mauclerc, duc de Bretagne*, Paris, F. Alcan, 1935, p. 172-173.

vraient le décès, par les héritiers de la Bretagne. Dix-huit grands seigneurs laïcs et ecclésiastiques furent cautions du contrat ».

Par cet avantageux mariage, le pouvoir breton se dotait d'une stature royale, échappant au rang comtal dans lequel le pouvoir parisien prétendait le confiner. Son apparentement capétien était en même temps estompé, au profit d'une nouvelle grande famille organisée autour de l'axe Bretagne-Champagne-Navarre et appelée à être exaltée au maximum.

Une couronne perdue ?

Le roi de France avait laissé faire le mariage breton-champenois. Thibault IV décédé, il fallait rattraper l'erreur commise en faisant de Thibault V, né du troisième mariage du Chansonnier, le seul héritier légitime. Ce dernier se hâta de prendre la couronne à Pampelune. Sa cause se confondit bientôt avec les intérêts de Louis IX quand le roi de France consentit à son mariage avec sa fille Isabelle, peut-être dans l'espoir de capter tôt ou tard au profit de la dynastie capétienne le royaume pyrénéen si convoité. De leur côté, le duc et la duchesse de Bretagne « se plaignaient de l'inexécution de leur contrat de mariage aux termes duquel Thibault le Chansonnier avait assuré à Blanche la succession au trône de Navarre ; cette condition n'ayant pas été remplie, ils demandaient à titre de dommages et intérêts *l'abandon de la totalité ou au moins d'une partie importante du comté de Champagne* ». Pour clore le contentieux de la succession, un accord intervint en 1254. Thibault V « entra en pourparlers avec sa sœur et son beau-frère. Il leur promit 3 000 livres de rente en immeubles et, par là, obtint leur renonciation à toute prétention sur le royaume de Navarre. Cette transaction fut conclue et approuvée par saint Louis » (8).

L'affaire de la succession de Navarre connaissait ainsi un dénouement inattendu. Était-elle réglée pour autant alors qu'elle était contraire aux volontés de Thibault IV et qu'elle impliquait le roi de France comme juge et partie ? Six ans plus tard, la couronne portée par Robert de Bretagne désavoue la fameuse renonciation et maintient les prétentions bretonnes au trône de Navarre.

II - Robert, héritier d'un autre Robert

Le tombeau nantais, œuvre de circonstance, lié à la question de la succession de Navarre, ne témoigne pas seulement ; il prend parti, consti-

(8) H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *op. cit.*, IV, p. 355.

tuant une image du bon droit émise par le pouvoir breton pour protester contre la spoliation dont il a été la victime.

Un tombeau-prétex

Une œuvre aussi somptueuse peut déconcerter car le défunt n'occupait que la troisième place dans l'ordre d'accession au trône ducal, après Jean, le futur duc Jean II, et Pierre, mort en 1268 et inhumé au couvent des Cordeliers de Paris (9). Un tel rang ne lui permettait pas de prétendre à la possession d'un royaume hérité de sa mère et donc de porter la couronne de Navarre.

L'épithète permet de dénouer l'imbroglio. Elle nous donne heureusement un fil conducteur en exaltant la mémoire de Thibault IV et en révélant qu'il s'appelait aussi Robert. L'usage du double prénom chez les comtes de Champagne a été déjà remarqué par Michel Bur (10) mais le second prénom du Chansonnier est *inédit*. Le sang royal du grand-père maternel coulait dans les veines du petit-fils. En raison de la confusion des appellations, la parenté — et les droits qui s'y rattachent — devient pour ainsi dire encore plus étroite. Thibault de Navarre, l'alpha et l'oméga, se réincarne en quelque sorte dans son petit-fils breton.

L'élévation du tombeau de Robert de Bretagne devient ainsi le prétexte d'une manipulation politique : au lieu d'honorer, *stricto sensu*, la mémoire du défunt, l'attention est détournée et concentrée sur le nouveau cercle de famille. A partir de là, l'entorse à la vérité est permise pour glorifier la tête du lignage. Thibault IV est présenté comme « *fortis et invictus* » alors qu'il éprouva selon Joinville (11) de grands revers au cours de sa croisade. La fascination qu'il exerçait à la cour de Bretagne était telle que deux de ses petits-enfants, décédés tour à tour en 1246 et 1248, porteront le prénom de Thibault.

L'art funéraire, support d'une construction mentale qui honore la lignée, avait été déjà utilisé ailleurs par la famille de Blanche de Champagne. Il faut se reporter au magnifique tombeau en bronze émaillé de Thibault III et à l'analyse qui en a été faite par Michel Bur (12). Autour du

(9) A. DE LA BORDERIE et B. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Histoire de Bretagne*, Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1899, III, p. 357 (liste des enfants du duc Jean I^{er}).

(10) M. BUR, *La formation du comté de Champagne (v. 950 - v. 1150)*, Thèse de Nancy II, 1974, Lille, service de reproduction des thèses, Université de Lille III, p. 200, n° 27 et p. 487-488. Nous remercions M. le professeur Michel Bur pour les conseils qu'il nous a prodigués.

(11) M. PETITOT, *Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France...*, Paris, Foucault, 1824, II, p. 71.

(12) M. BUR, *art. cit.*, p. 1023-1039.

monument funéraire de Troyes, commandé entre 1208 et 1215 par Blanche de Navarre, « une étrangère au sang capétien » (13), avait été regroupée toute la famille du défunt, « qui ne s'est jamais trouvée réunie au moment du deuil comme elle est représentée ».

Dix personnages garnissaient les parois du tombeau, représentant la femme de Thibault III, son père et sa mère, son frère et ses deux sœurs, sa fille et son fils Thibault IV ; enfin, Sanche VII le Fort, roi de Navarre et frère de Blanche. Aux deux extrémités figuraient un roi de France et un roi d'Angleterre. La présence de quatre têtes couronnées et d'une impératrice de Constantinople retient l'attention. Une parenté aussi prestigieuse ne peut qu'accréditer la qualité royale du personnage. « Ce qui compte aux yeux de Blanche, écrit Michel Bur, c'est que son mari ait reçu de son père et de sa mère un sang vraiment royal et que, couronné lui-même d'une espèce de couronne, il soit l'égal de son frère et de son beau-frère qui sont des rois. S'il n'est pas roi lui-même, c'est que la couronne et d'une manière générale les fonctions et les dignités se transmettent selon des règles spécifiques qui font que certains les obtiennent et les autres pas, mais ces derniers par le sang n'en sont pas moins aptes à les exercer si l'occasion leur en est offerte. Ils sont de la race des rois » (14).

L'épithaphe met l'accent sur la transmission du pouvoir d'un comte de Champagne à l'autre, sur trois générations. Sont d'abord évoquées les relations qui unissent Thibault III et son père Henri I^{er} le Libéral, enterré et représenté à ses côtés sur un autre tombeau, dans la même église : « Comme mon père, semble dire Thibault III, il m'a été donné de mourir dans cette ville ; près de son père, le fils repose en ce tombeau ». La plénitude des droits comtaux est ainsi transmise de l'un à l'autre « afin que la Champagne ne manque pas de comte palatin et qu'elle jouisse d'un printemps de paix » (15).

S'agissant de Thibault IV, ce souhait était tout à fait de mise. Le dernier de la lignée, encore enfant, qualifié de « phénix », était représenté comme sa sœur, sur le tombeau de Troyes, sous la forme d'une figure en argent doré qui le différenciait des autres personnages, en métal blanc (16). Sa mère l'avait ainsi distingué, comme pour souligner son rang prééminent alors que son héritage champenois était l'objet de convoitises de la part des filles de son oncle paternel, Henri de Jérusalem, et d'Érard de Brienne, fiancé à la cadette. A l'aube d'une guerre de succession,

(13) M. BUR, *art. cit.*, p. 1023.

(14) M. BUR, *art. cit.*, p. 1025.

(15) M. BUR, *ibidem*.

(16) M. BUR, *art. cit.*, p. 1020.

ouverte en 1216 (17), le tombeau de Thibault III exprime « les justes revendications d'un clan dont l'honorabilité est fondée sur l'affirmation d'une conscience royale, non pas au sens fonctionnel du terme mais selon le sang » (18) et sur l'enchaînement du pouvoir, d'une génération à l'autre.

Le passé au secours du bon droit

Le tombeau de Thibault III constitue donc un précédent : l'art funéraire est exploité à des fins politiques pour justifier des droits. L'argumentation utilisée à Troyes s'enrichit à Nantes de développements critiques relatifs au lignage champenois, supérieur par son antiquité à celui des Capétiens.

Une première expression, significative, concerne Blanche de Champagne, « *duce regis sanguine creta* », et pourrait évoquer le *ducatus* mérovingien apparu vers 575 et illustré par les trois ducs austrasiens de Champagne, Lupus, Wintrion et Waimer (19). Une autre entité de référence est le *duché-regnum* (20), sorte de marche militaire. L'époque carolingienne, enfin, apporte sa contribution en fournissant le second prénom de Thibault IV, emprunté à la dynastie des Robertiens. Dans la relation de leurs origines, les comtes de Champagne ignorent donc les Capétiens et commencent leur tableau généalogique un siècle plus tôt.

Le souci des comtes de Troyes de se différencier du roi de France transparait aussi à travers le titre de « comte palatin que l'un des leurs avait jadis porté dans le palais de Lothaire » (21). L'usage du titre est constant depuis l'époque carolingienne et sa répétition « relance l'inlassable revendication de tous les puissants qui ne veulent pas être gouvernés par le roi, mais gouverner avec lui » (22). L'accent est ainsi mis, au déplaisir du fils de Blanche de Castille, sur le caractère collégial et les limites du pouvoir royal, aussi bien que sur les prérogatives anciennes des comtes de Champagne. Le comté de Blois, enfin, leur est restitué si on se fie à la transcription de Dubuisson-Aubenay : cette possession originelle des comtes de Champagne leur avait été enlevée en 1235 par saint Louis et par sa mère (23). Une erreur de lecture de Dubuisson est néanmoins possible ici car

(17) M. BUR, *art. cit.*, p. 1019.

(18) M. BUR, *art. cit.*, p. 1024.

(19) M. BUR, *art. cit.*, p. 81.

(20) M. BUR, *art. cit.*, p. 501.

(21) M. BUR, *art. cit.*, p. 502-503.

(22) M. BUR, *art. cit.*, p. 230.

(23) H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *art. cit.*, IV, p. 271-272.

l'expression « comte palatin de Champagne et de Brie » est usuelle pour Thibault IV.

Dans l'épithaphe de Robert de Bretagne, se trouve ainsi condensée l'histoire de la Champagne depuis le haut Moyen Age et mise en relief l'extraordinaire lignée de sang royal qui a présidé à ses destinées et n'est pas moins grande que la dynastie capétienne.

III - La fierté d'être breton

Élevé à la gloire des comtes de Champagne, le tombeau de Robert de Bretagne, installé à Nantes, exalte aussi la nouvelle maison de Bretagne.

La souveraineté

Jean 1^{er} revendique sa place dans la suite des souverains bretons en s'attribuant le titre de « duc », dont l'emploi est constant au XII^e siècle. Des travaux récents (24) ont fait le point sur la chronologie des titulatures royale et ducal en Bretagne, établissant la filiation et la continuité entre les deux dignités. L'appellation royale, usitée dès l'époque mérovingienne, ne l'est plus après 1040, remplacée par celle de duc. L'une dérive de l'autre puisque Alain Le Grand les employait déjà en même temps, se déclarant vers 900 « *rex summus Britonum dux* ».

La titulature ducal de Jean 1^{er}, chargée d'une telle connotation historique particulière, ne peut être reconnue par le monarque parisien, d'autant plus qu'elle s'accompagne parfois des attributs de la souveraineté royale.

Pocquet du Haut-Jussé (25) avait situé l'apparition de la couronne fleuronée bretonne au moment du règne de François II, à la fin du XV^e siècle. Nos travaux (26) ont pu cerner vers 1350 la présence dans le duché de cet insigne de dignité royale. Charles de Blois s'en empare pour

(24) J.-Ch. CASSARD, « La tradition royale en Bretagne armorique », *Revue historique*, CLXXXI, 1989, p. 15-45; André Chédeville et Hubert Guillotel, *La Bretagne des saints et des rois, v^e-x^e siècle*, Rennes, Ouest-France, 1984, p. 369; André Chédeville et Noël-Yves Tonnerre, *La Bretagne féodale, x^e-xiii^e siècles*, Rennes, Ouest-France, 1987, p. 47.

(25) B. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, « Couronne fermée et cercle ducal en Bretagne », *Bulletin philologique et historique*, 1951, p. 103-112.

(26) J.-Y. COPY, « Du nouveau sur la couronne ducal bretonne : le témoignage des tombeaux », *Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Bretagne*, 1982, p. 171-191. Voir aussi notre synthèse : *Art, société et politique au temps des ducs de Bretagne : les géants haut-bretons*, Paris, Aux amateurs de livres, 1986.

les besoins de sa cause avant d'être imité par tous les ducs de la maison de Montfort. Les uns et les autres confortent ainsi leur légitimité en se prétendant les héritiers des rois bretons du IX^e siècle.

Face à de telles ambitions, la recherche de la continuité des marques de souveraineté entre le haut Moyen Age et le moyen Moyen Age apparaît essentielle pour suivre la marche du pouvoir ducal breton vers une indépendance politique accrue.

S'agissant du XIII^e siècle, deux sceaux, publiés par Dom Lobineau, retiennent l'attention. Le premier (27), disparu, est daté de 1214 et représente Alix, coiffée d'une couronne fleuronnée et tenant un sceptre comme sur son tombeau des Sorinières (28). Sur le second (29), est figurée en 1263 Blanche de Champagne, femme du duc Jean 1^{er}, portant également les deux attributs de la souveraineté royale. Trois exemplaires de ce sceau sont conservés mais s'avèrent être en mauvais état, l'endroit le plus fragile étant situé à l'emplacement possible de la couronne. Celle-ci est hypothétique, selon les sigillographes, qui doutent de la véracité des dessins des Mauristes, malgré la présence du sceptre.

Ces documents ne peuvent être considérés comme des jalons dans l'histoire des marques de la souveraineté royale bretonne que s'ils sont authentifiés par d'autres témoignages. Image placée à Nantes, le gisant de Robert de Bretagne prend place dans cette suite de signes royaux et contribue à réduire nos incertitudes.

L'enracinement

Vers 1260, l'implantation de la nouvelle famille ducale en terre bretonne se poursuit depuis un demi-siècle. Le clan originel est oublié au profit de l'appartenance à « la race des Bretons », expression suggérant la consanguinité, l'existence d'une lignée indigène et d'une communauté, de préférence à une possession, à un territoire.

(27) Dom G. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, Paris, Vve F. Muguet, 1707, II, pl. 8, n° LXXI. — Ce sceau n'est pas conservé.

(28) Bibl. nat., Est. fonds Gaignières : Pe 1 f° 99 ; Pe 11 c, ff. 7-79 ; Oa 9, f. 83 ; Oa 10, f° 12. Dom MORICE, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, Delaguette, 1750, I, p. 148 : dessin du tombeau des Sorinières (Loire-Atlantique).

(29) Dom G. LOBINEAU, *op. cit.*, n° LXXXI. Deux exemplaires de ce sceau sont conservés à Nantes, aux Archives départementales de la Loire-Atlantique : E 17-1, sceau 197 (contre-sceau 198) ; E 17-2, sceau 195 (contre-sceau 196) ; un autre, en meilleur état, se trouve à Rennes, aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 1 E 2-1, sceau 7 A (contre-sceau 12 A). Nous remercions M. Lefort des Ylouses et Mme Dalas, conservateur en chef du Service des sceaux aux Archives nationales, pour les précieuses informations qu'ils nous ont communiquées sur les sceaux bretons du XIII^e siècle.

L'élargissement de la parentèle ducale peut être observé sur les tombeaux élevés pendant le règne de Jean 1^{er}. Un abondant décor héraldique rend compte de l'apparition de nouveaux-proches, surtout établis dans le pays nantais en raison des mariages contractés par Pierre Mauclerc. La « deuxième famille de Machecoul » (30) est le pivot de ce cercle de famille, peu à peu étendu aux Rays, aux Chabot et surtout aux maisons de Vitré et de Laval. Les armoiries « locales », présentes sur le tombeau de Robert de Bretagne, anticipent donc la panoplie héraldique qui s'observe aux Sorinières, à quelques kilomètres de Nantes.

La politique de la présence

La volonté de se faire assimiler passe par une active politique de la présence. Pierre Mauclerc se rend en Basse-Bretagne, au tombeau de saint Ronan, et comble de ses largesses le prieuré de Locronan. Le duc Jean 1^{er} et sa femme fondent des monastères, l'abbaye Blanche à Quimperlé, l'abbaye de la Joie à Hennebont, l'abbaye de Prières à Billiers. Ils se font représenter avec leur belle-fille, Béatrice d'Angleterre, dans la maîtresse-vitre de la Joie, à Hennebont. Leur bru est également présente à Saint-Jacques de Montfort, aux côtés de Pierre de Bretagne, son beau-frère (31). Enfin, les armoiries ducales timbrent la rosace de l'église abbatiale de Saint-Méen-le-Grand.

La famille ducale se choisit de superbes tombeaux qui sont installés le long de la côte sud de la Bretagne, à Billiers, à Hennebont, à Nantes et aux Sorinières. Ils témoignent, comme la belle résidence castrale de Suscinio, du faste des souverains bretons du XIII^e siècle, de la haute idée qu'ils se faisaient d'eux-mêmes et de leur souci constant de paraître d'une manière conforme à leur rang.

Contraste avec la fidélité capétienne antérieure

L'image de Robert de Bretagne paraît pourtant surprenante, à la lumière des événements du premier tiers du XIII^e siècle. Avant de manifester son appartenance à la race des Bretons, la famille ducale a été capétienne, n'oubliant ses origines que progressivement.

À l'époque de son implantation en Bretagne, Pierre Mauclerc marque de façon privilégiée son attachement au berceau de ses ancêtres qui

(30) G. VAILHEN, « L'origine de la deuxième famille de Machecoul d'après les tombeaux de l'abbaye de Villeneuve », *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, LXXV, 1935, p. 115-124.

(31) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 474 : description de la maîtresse-vitre de l'église abbatiale, ornée de priants.

déborde du pays des Dreux et tend à englober Chartres, la cité prestigieuse. Dans ce haut-lieu de la chrétienté, Pierre Mauclerc et Alix figurent parmi les donateurs de la cathédrale et se montrent avec leurs enfants sur les vitraux du nouvel édifice. Pour sa sépulture, le souverain breton choisit encore une fois, au détriment de son comté, l'abbaye Saint-Yved de Braine (Aisne), le lieu d'inhumation de ses parents. Les sentiments de piété et d'amour filial paraissent cependant moins forts que le désir d'exalter la lignée féodale des comtes de Dreux et la parenté avec les Capétiens. Dans les verrières de Chartres, Pierre Mauclerc est représenté aux côtés du roi de France et des grands du royaume. Il est la « fleur des comtes » (32), celui que Philippe Auguste a choisi pour être son mandataire en Bretagne. Il n'est donc pas étonnant que ce grand seigneur et sa famille se calquent en tout sur la cour royale, qu'ils adoptent pour le gisant de Braine une iconographie parisienne ou qu'ils se servent à Chartres de leurs enfants pour exalter, comme les Capétiens ailleurs, le culte de la famille et la continuité dynastique.

A partir de 1250, la famille ducale privilégie enfin la Bretagne et ses ressources. Concrétisant son installation dans le pays vannetais, les premiers tombeaux apparaissent à Saint-Gildas-de-Rhuys. Taillées dans le granite, le matériau breton par excellence, rugueux et sobre, ces œuvres sont rapidement démodées, dépassées par les événements, par le nouveau rang acquis par Jean 1^{er} et Blanche en tant qu'héritiers du royaume de Navarre. Seuls des tombeaux limousins, comparables à ceux des ancêtres de Blanche, paraissent désormais capables de servir la revendication de la souveraineté.

IV - Le souvenir de « Blanche de Navarre »

La mort de Blanche de Champagne, en 1283, ne clôt pas les prétentions bretonnes sur la Navarre. L'analyse du tombeau de la duchesse, élevé entre 1286 et 1302 (33), révèle la grande sensibilité du duc Jean II aux événements qui avaient pour cadre la Champagne et le royaume pyrénéen.

Il honore sa mère d'une œuvre magnifique, de facture limousine, alors que le marbre blanc ou noir tend dès le dernier tiers du XIII^e siècle à

(32) Cf. son épitaphe.

(33) M. AUBERT et M. BEAULIEU, *Musée national du Louvre. Description raisonnée des sculptures du Moyen Âge, de la Renaissance et des Temps modernes*, Paris, Ed. des musées nationaux, 1950, I, p. 181-183, n° 264.

supplanter les émaux dans l'art funéraire royal et princier de la France du nord (34).

Ce tombeau, armorié des armes de la Navarre et mentionnant la défunte sous le nom significatif de « Blanche de Navarre », est destiné à répondre à plusieurs initiatives prises depuis 1260 par le parti adverse.

Face à Thibault V et à la papauté

En 1267, le demi-frère de Blanche de Champagne, se posant en héritier légitime, commande un tombeau limousin en l'honneur de son père. Le prieur de Grandmont lui sert de commanditaire (35). Thibault V a sû se gagner les faveurs de l'Église et notamment de la papauté. Dès 1257, Alexandre IV accordait au nouveau roi de Navarre et à ses successeurs « le droit de se faire sacrer et couronner par l'évêque de Pampe-lune » (36). La cérémonie eut lieu l'année suivante. Trois ans plus tard, un cardinal d'origine troyenne accédait au trône de saint Pierre sous le nom d'Urbain IV. Ce pontife avait à cœur, comme le comte de Champagne, d'embellir sa ville natale, de la doter, à Saint-Urbain de Troyes, d'une architecture hardie et de s'y faire représenter en donateur (37). La collusion entre les deux personnages était manifeste, leurs intérêts liés.

Une réponse aux intrigues de Blanche d'Artois

Le duc Jean II apparaît aussi comme le défenseur des droits de sa mère face aux menées d'une autre Blanche, veuve de Henri III et régente de Champagne-Navarre de 1274 à 1284.

Elle était la fille de Robert d'Artois, de triste mémoire. Les valets de ce personnage avaient jadis, à Paris, assailli le Chansonnier avec des pierres, des ordures et des fromages mous et l'avaient tellement dégoûté de la capitale qu'il resta éloigné, en Navarre, pendant deux ans, de 1236 à 1238 (38).

Blanche d'Artois montre à tous ses prérogatives. Elle nous apparaît avec une couronne sur la tête, tenant « de la main droite une bannière aux

(34) Nous remercions Mmes Marie-Madeleine Gauthier et Geneviève François (CNRS, Corpus international des émaux limousins) pour leurs obligeantes remarques et suggestions.

(35) Bibl. nat., Mss, Collection de Champagne, n° 137, f° 144 r°, année 1267.

(36) H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *op. cit.*, IV, p. 353 et p. 373.

(37) F. SALET, « Saint Urbain de Troyes », *Congrès archéologique de France*, CXIII^e-session, 1955, Troyes, p. 96-122.

(38) H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *op. cit.*, IV, p. 280-286. C. TAITTINGER, *op. cit.*, p. 221-222.

armes de Navarre et de la gauche une bannière aux armes d'Artois » (39). Elle se fait fort de modifier les armoiries de la maison de Champagne. En 1274, sa fille et héritière, Jeanne de Navarre, agrément de rinceaux les cotices du blason (40). En 1275, la comtesse introduit des potences et fait porter ce blason par son second mari, Edmond de Lancastre (41), qui ose s'intituler « comte palatin de Champagne et de Brie ».

Blanche d'Artois n'en reste pas là. Couronnée, elle figure avec son mari Henri III aux côtés de Thibault IV, de Marguerite de Bourbon, de Thibault V et d'Isabelle de France sur les parois du tombeau en cuivre émaillé de Marie de Bourbon, comtesse de Dreux, morte en 1274 et inhumée à Saint-Yved de Braine (42). Quatre rois et quatre reines entourent la défunte et lui font une escorte de choix. Du côté breton, en raison des circonstances que l'on connaît, personne n'est figuré sur ce monument funéraire, œuvre d'un clan. A Saint-Yved de Braine est ainsi révélée la gravité de la désunion familiale au sein des Dreux qui a pu accentuer le repli de la branche cadette et bretonne sur son nouveau terroir et entraîner à plus longue échéance des modifications du blason ducal.

A la même époque, contre toute attente, Blanche d'Artois abandonne au roi de France la garde du royaume de Navarre jusqu'à la majorité de sa fille et promet celle-ci au fils aîné de Philippe III. En 1284, les circonstances veulent que ce soit le fils cadet du roi de France, Philippe, le futur Philippe IV le Bel, qui épouse Jeanne de Navarre. Il s'intitulait immédiatement « roi de Navarre et comte de Champagne et de Brie ». Ainsi se scellait le destin de la Navarre, d'une manière contraire aux intérêts et aux attentes de la famille ducale bretonne.

Conclusion

La revendication exprimée par le tombeau de Robert de Bretagne se situe dans le prolongement des tentatives de Pierre Mauclerc pour s'emparer d'une couronne royale : qu'elle soit de Navarre ou d'ailleurs, les opportunités ne manquent pas.

(39) H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Essai sur les sceaux des comtes et comtesses de Champagne*, Paris, A. Durand et Leleux ; Bar-sur-Aube, Impr. Jardeaux-Ray, 1856, p. 40.

(40) H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, « Les armoiries des comtes de Champagne d'après leurs sceaux », *Revue archéologique*, 9^e année, 1852, p. 5.

(41) H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, « Essai sur les sceaux... », *op. cit.*, p. 42.

(42) Bibl. nat., Est., fonds Gaignières, Pe 1, f^o 78. Cf. Michel BUR, « Une célébration sélective de la parentèle. Le tombeau de Marie de Dreux à Saint-Yved de Braine (XIII^e siècle) », *Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes rendus des séances*, avril-juin 1991, p. 301-318.

L'héritage pyrénéen provoque une partie de bras de fer entre Jean I^{er} et le roi de France. Les initiatives de ce dernier sont ressenties en Bretagne comme une spoliation. Thème fréquemment utilisé par les Capétiens, un enfant est mis en avant et se pose en héritier. Robert est transformé en substitut de sa mère et de son grand-père maternel, dont la mémoire est vigoureusement défendue. L'évocation du passé champenois parfait le manifeste, soulignant comme par plaisir la plus grande antiquité des comtes palatins par rapport à la lignée capétienne.

Défenseur, par le hasard d'un prénom, de droits bafoués, Robert de Bretagne a droit à un tombeau insigne, placé à Nantes, comme si ses proches avaient voulu assurer une plus grande publicité à leur revendication. Cette image royale, introduite à l'ouest du royaume, représente à elle seule une offense à la majesté du roi de France et un précédent dangereux pour son autorité. Elle pourrait s'inscrire dans une tradition iconographique relative à la souveraineté bretonne.

Quatre-vingts ans plus tard, une autre affaire de succession fournit l'occasion de développer à nouveau une idéologie monarchique en Bretagne. L'exemple de Charles de Blois est suivi par la dynastie des Montfort, victorieuse et pourtant soumise jusqu'en 1420 à des combats d'arrière-garde. A Saint-Gildas-de-Rhuys, en 1389, le duc Jean IV sait contrecarrer les ambitions d'Olivier de Clisson, allié aux Penthhièvre, par une image forte. Deux anges tiennent une couronne royale au-dessus de la tête de sa fille aînée et héritière, un bambin de quelques mois. Plus tard, à partir du début du XV^e siècle, les chapelles et les tombeaux de saints se parent des armoiries duciales comme pour signifier le lignage du souverain. Le sacré rejoint le culte du passé, garant de la souveraineté et de l'identité. Intimement mêlés, ils fondent le pouvoir breton de la fin du Moyen Age.

Jean-Yves COPY

RÉSUMÉ

En 1254, la renonciation de Blanche de Champagne à la succession du royaume de Navarre est vécue comme une spoliation. La revendication de la duchesse s'exprime à travers le superbe tombeau limousin de son fils Robert, coiffé d'une couronne royale et distingué au sein de la famille ducale pour réincarner Thibault IV et s'en faire l'héritier, en raison de son prénom qui était également celui du Chansonnier.

Par son père, « duc de la race des Bretons », le défunt nous est en outre présenté comme l'héritier de la longue histoire bretonne et notamment de la période monarchique. Robert de Bretagne porterait-il « deux » couronnes ?

